



Accord de coopération entre la Mairie d'Alcorcón et la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger

Un accord de coopération a été signé entre Son Excellence M. D Enrique Cascallana Gallastegui, Maire-Président de la Mairie d'Alcorcón et Son Excellence M. Omar Azziman, Ambassadeur du Royaume du Maroc en Espagne et Président Délégué de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger.

Les deux parties souscrivent à la présente convention conformément à ce qui suit :

L'objet de la présente convention est le développement de programmes entre les deux Institutions. Elle a pour objectifs de:

- a) Développer des activités culturelles par l'élaboration de programmes conjoints en faveur des marocains en faisant connaître leur culture et coutumes et les partager avec leurs voisins de la ville d'Alcorcón;
- b) Programmer des cours de langue arabe et de culture marocaine, pour les mineurs marocains scolarisés dans les collèges de la commune précitée;
- c) Favoriser les échanges culturels entre la ville d'Alcorcón et les régions d'origine des marocains résidants dans la ville;
- d) Dynamiser le mouvement associatif de la communauté marocaine d'Alcorcón comme outil de son intégration dans la ville et d'assurer sa participation aux programmes de coopération pour le développement des zones d'origine;
- e) Effectuer des études concernant les marocains résidant à Alcorcón, tant dans cette ville que dans leurs régions d'origine, afin de mieux connaître leurs nécessités, attentes et difficultés, et d'élaborer des programmes conjoints adéquats, contribuant à la réussite de leur intégration dans la commune, durant leur séjour comme dans le cas du retour volontaire et assisté.



La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, désignera un professeur qualifié dans l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine, pour dispenser des cours aux mineurs marocains dans les collèges publics de la commune désignés par la Mairie d'Alcorcón.

En outre, la Fondation contribuera à la réalisation des projets, par le biais d'un professionnel en animation, ayant une expérience certaine du travail avec la gente féminine, pour participer aux programmes et aux activités de la

Mairie, spécifiquement destinés à la composante féminine immigrante, d'origine marocaine.

Son travail s'effectuera en accord avec les termes de cette convention, dont les clauses sont comme suit:

- Soutenir les travailleurs sociaux de la Mairie dans la réalisation des tâches et des activités en rapport avec les groupes des femmes d'origine marocaine ;
- Sensibiliser et conseiller les femmes marocaines, récemment installées dans la commune, afin de faciliter leur intégration et celle de leurs enfants, en les encourageant notamment à prendre part à la vie collective de la commune, par l'apprentissage de la langue espagnole et par la participation aux AMPAS des collèges ainsi qu'aux activités conçues pour elles par les services compétents de la Mairie ;
- Favoriser leur formation professionnelle en vue de leur intégration dans le marché du travail, dans le cadre de programmes de formation élaborés par la Mairie, et le cas échéant, par les deux parties signataires de la convention ;
- Contribuer, à la demande des services compétents de la Mairie, à l'élaboration des programmes culturels et de sensibilisation destinés aux marocaines et prendre part, le cas échéant, à leur réalisation ;
- Faciliter la gestion des dossiers des marocaines résidant dans la commune et les communes du sud de Madrid et en assurer la gestion à partir d'Alcorcón sans avoir à se déplacer jusqu'au pays d'origine ;
- Collaborer aux programmes de coopération pour le développement et aux échanges culturels entre la Mairie d'Alcorcón et les provinces d'origine des marocains en facilitant les contacts, l'appui et la consultation nécessaires pour son plein succès ;
- La Fondation réservera des places annuelles dans son campement d'été pour les élèves marocains voisins d'Alcorcón, proposés par la Mairie, en concertation avec l'animateur de la Fondation et prendra en charge les frais de voyage et de séjour, au Maroc, pendant la durée des séjours culturels, en fonction des ressources financières programmées ; la Fondation peut inviter et recevoir dans ces centres de séjour des élèves de nationalités autres, résidant dans les alentours d'Alcorcón, dans les mêmes conditions que ceux d'origine marocaine ;
- La Mairie désignera les collèges où seront données les cours d'arabe et de culture marocaine et aidera au développement du programme LACM ;
- La Mairie met à la disposition de l'animateur de la Fondation les ressources adéquates pour gérer les prestations sociales et culturelles, visant à couvrir les nécessités de la communauté marocaine, en particulier les femmes et les mineurs, en l'intégrant dans les dépendances municipales qu'elle considère comme opportunes pour la réalisation des activités convenues ; elle lui fournira également l'information nécessaire afin de la faire parvenir aux marocaines de la ville, contribuant ainsi au développement des programmes de la Mairie fixés dans le deuxième Plan de Citoyenneté et de Coexistence 2007-2011 ;
- Favoriser les liens de coopération et d'échanges commerciaux entre les associations des chefs d'entreprise de la ville d'Alcorcón et leurs homologues dans les provinces et les localités du nord du Maroc, dont sont issus la plupart des Marocains résidant en Alcorcón.